

EXTRAIT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2016

Présents : Mesdames Agnès POTTIER, Nina POUPELIN, Cécile TABEAU, Séverine GILBERT, Marie-Joëlle EMON, Josette BERARD, Susan HANCOCK, Charlène ARRIVE

Messieurs : Eric BUINIER, Alain POTTIER, Henri BLOIS, , Christopher HANCOCK, Bernard VICENTY.

Absents : Anthony DUPUY (pouvoir à Séverine GILBERT), Claude SORLIN (pouvoir à Agnès POTTIER)

Nina POUPELIN a été nommée secrétaire de séance.

1-Reprise du matériel du salon de coiffure

Madame le Maire expose à l'assemblée la proposition de la coiffeuse de vendre l'ensemble du matériel du salon de coiffure à la commune, suite à l'arrêt de son activité. Madame le Maire fait état la liste dont le montant total s'élève à 1525,00 €. Le Conseil Municipal , donne son accord pour l'acquisition de ce matériel.

2-Révision du loyer du salon de coiffure

Madame le Maire propose à l'assemblée de modifier le loyer du salon de coiffure, sachant que ce local sera équipé de tout le matériel nécessaire. Elle propose un montant de 300 € TTC

Le Conseil Municipal , donne son accord pour l'augmentation du loyer.

3-Demandes de subventions pour l'aménagement de la place des Capucins

Madame le Maire informe que la commune peut demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2016, pour l'aménagement de la place des Capucins, dans le cadre de l'accessibilité, ainsi qu'une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à effectuer ces demandes auprès des administrations concernées.

4-Vote des taxes locales directes

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2016. Elle propose de ne pas modifier les taux, autant à la baisse qu'à la hausse.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de voter les taux sans modification, comme suit:

Taxe d'habitation	12,63 %
Taxe foncière bâti	18,08%
Taxe foncière non bâti	49,09%

5-Approbation des comptes administratifs 2015

a) Commune de Migron

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le compte administratif 2015 avec un résultat de fonctionnement de 10 373,45 € et un besoin de financement en investissement de 24 437,85 €.

b) Budget annexe lotissement communal « Les Groies »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le compte administratif 2015 avec un besoin de financement d'investissement de 2 451,27 €

c) Budget annexe salon de coiffure

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le compte administratif 2015 avec un résultat de fonctionnement de 2 188,28 € et un résultat d'investissement de 2 518,00 €.

d)Budget annexe Boucherie-Charcuterie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le compte administratif 2015 avec un résultat de fonctionnement de 2 400 € et un résultat d'investissement de 915,35 €.

6-Approbation des comptes de gestion 2015 de la commune, du lotissement communal du salon de coiffure et de la boucherie-charcuterie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2015 par le comptable publique, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

7- Affectation des résultats

Le Conseil Municipal décide, sur proposition du Maire, d'affecter le résultat de l'exercice 2015, comme suit :

Commune de Migron

Affectation au financement de la section d'investissement (1068) : 46,000 €

Affectation en fonctionnement à l'excédent reporté, pour : 85 424,76 €

8- Vote du budget principal et des budgets annexes 2015

a) Commune de Migron

Le budget présenté par Madame le Maire est voté à l'unanimité, il s'équilibre en dépenses et en recettes tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

section de fonctionnement : 502 082,76 €

section d'investissement : 396 343,10 €

b)Budget annexe lotissement communal « Les Groies »

Le budget présenté par Madame le Maire est voté à l'unanimité, il s'équilibre en dépenses et en recettes tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

section de fonctionnement : 411 024,54 €

section d'investissement : 401 224,54 €

c)Budget annexe du salon de coiffure

Le budget présenté par Madame le Maire est voté à l'unanimité, il s'équilibre en dépenses et en recettes.

section de fonctionnement : 7 505,20 €

d)Budget annexe boucherie-charcuterie

Le budget présenté par Madame le Maire est voté à l'unanimité, il s'équilibre en dépenses et en recettes.

section de fonctionnement : 5 296,85 €

Le Maire, Agnès POTTIER